

→ Arasement du seuil du pont Paillard sur un bras secondaire de l'Aume



L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de plaine
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique, bon état des habitats
Début des travaux	Juin 2008
Fin des travaux	Juin 2008
Linéaire concerné par les travaux	300 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	L'Aume
Distance à la source	30 km
Largeur moyenne	3 m
Pente moyenne	Inconnue
Débit moyen	0,05 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).
- Restaurer les habitats du cours d'eau (retour d'écoulements plus naturels).
- Sensibiliser les acteurs locaux à ce type d'opération pour lancer une dynamique autour d'une renaturation du cours d'eau.

Le milieu et les pressions

L'Aume est un affluent de la Charente de 32 kilomètres de long. Il présente un fort potentiel pour l'anguille, la truite de mer et la truite fario. Son bassin versant est essentiellement agricole.

L'Aume a subi de nombreuses modifications de sa morphologie. Entre les années 1960 et 1995, le

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Adour Garonne
Région(s)	Poitou-Charentes
Département(s)	Charente
Commune(s)	Fouqueure et Ambérac



cours d'eau est rectifié et recalibré dans le but d'assécher les marais et de rendre la culture du maïs possible. L'enfoncement de la rivière suite aux curages réguliers conduit à un assèchement des terres riveraines. Pour pallier cet assèchement, une succession de vingt seuils, construit avec des madriers, est alors mise en place dans le cours d'eau dans le but de rehausser la lame d'eau et de « rafraîchir » les sols riverains.

À présent, le cours d'eau est envasé, encaissé et eutrophisé. Les écoulements et le substrat sont très homogènes. Ces seuils induisent une fragmentation longitudinale caractérisée du cours d'eau.

Contexte règlementaire	Non concerné
------------------------	--------------

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRFR5
Réf. site Natura 2000	Non concerné



Julien Blancant - SIAHBAC

Le seuil du pont Paillard, avant travaux, en juin 2008.



Julien Blancant - SIAHBAC

L'ouverture du seuil du pont Paillard en juin 2008.

■ **Les opportunités d'intervention**

Les seuils à madriers sont maintenus en position ouverte lors des périodes hivernales (du 15 octobre à début mai), à l'exception, depuis dix ans, du seuil du pont Paillard qui reste en position fermée. Le Syndicat de rivière intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume (SIAHBAC) est propriétaire et gestionnaire de l'ensemble de ces ouvrages. Dans le cadre de la nouvelle orientation du SIAHBAC, qui vise à répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, le syndicat a souhaité expérimenter l'enlèvement des madriers sur le seuil de pont Paillard.

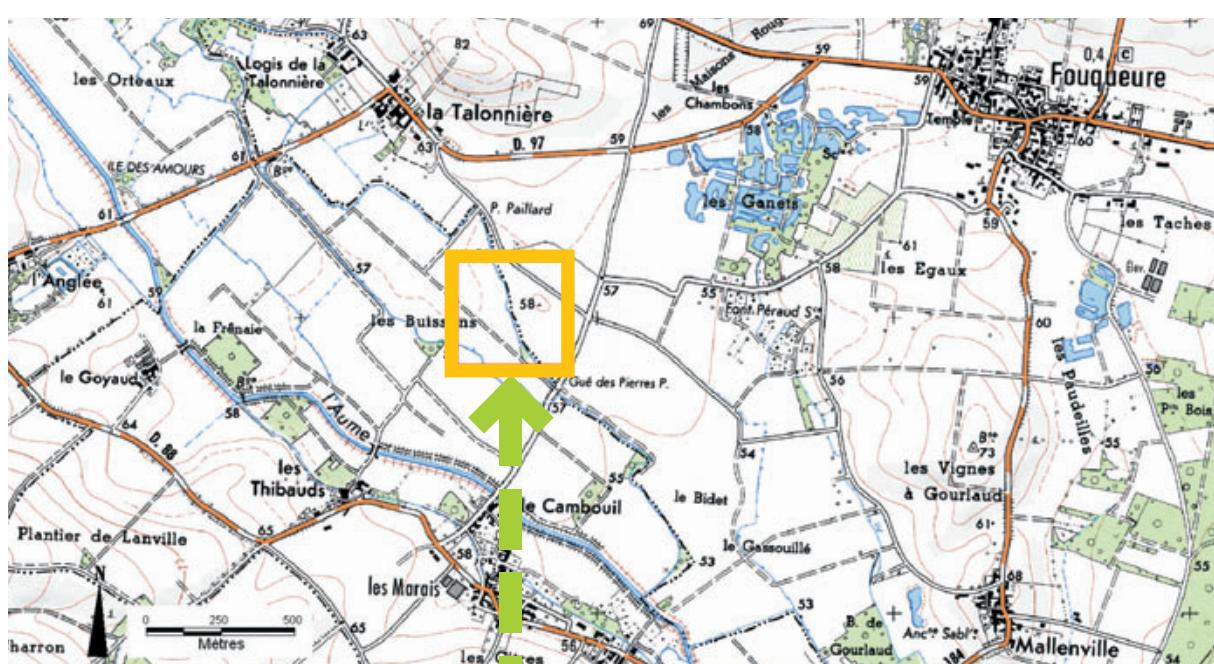
Cette expérimentation doit servir de site vitrine et permettra vraisemblablement de créer une dynamique autour de la continuité longitudinale sur ce type de cours d'eau.

■ **Les travaux et aménagements**

L'ouvrage modifié se situe sur un bras secondaire déconnecté de l'Aume. Les travaux ont consisté en la simple suppression des madriers de bois du seuil. La structure béton du seuil est conservée afin d'éviter toute érosion régressive. Aucune plantation dans le lit mineur n'a été envisagée dans un premier temps, le but étant de suivre l'évolution naturelle du milieu. En 2010, le syndicat a mis en place des aménagements de diversification du lit mineur afin de dynamiser les écoulements et retrouver une diversité de faciès.

■ **La démarche réglementaire**

Sans objet.



■ **La gestion**

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

■ **Le suivi**

Le suivi des travaux est réalisé de manière photographique. Il met en évidence l'évolution de la ripisylve et du profil en long du cours d'eau. Ce suivi est réalisé tous les quinze jours pendant les trois premiers mois puis est, par la suite, espacé de plusieurs mois. Des profils en long et en travers ont été réalisés en 2009. Lors des suivis photo, le SIAC observe l'évolution des faciès d'écoulement et de la végétation. Aucun autre suivi n'est programmé sur le secteur.

■ **Le bilan et les perspectives**

L'opportunité de réaliser cette action a été saisie, mais il n'a pas été possible d'établir un état initial. Compte tenu de la nature des suivis, les gains sur le milieu ne peuvent être quantifiés. Toutefois, on constate déjà, dès 2009, une réduction des phénomènes visuels d'eutrophisation du milieu. La végétation a recolonisé très rapidement les rives. Le cours d'eau s'est désenvasé et un substrat argilo-sableux ainsi que des granulats un peu plus grossiers sont réapparus. Les écoulements se sont diversifiés, tout comme la végétation rivulaire, avec l'apparition, peu après la réalisation de l'effacement, d'espèces pionnières puis, à partir de 2010, l'apparition d'une végétation plus spécialisée (carex, iris...).



Julien Blancant - SIAHBAC



Julien Blancant - SIAHBAC

L'ancienne retenue du seuil après ouverture des madriers, le 30 juin 2008 (à gauche) et, un an après, en avril 2009 (à droite).



Julien Blancant - SIAHBAC



Julien Blancant - SIAHBAC

Environ 150 mètres en amont du seuil, le 30 juin 2008 (à gauche) et, un an après, en juillet 2009 (à droite).



Coûts

Coût des études	En euros HT
Coût des acquisitions	
Coût des travaux et aménagements	
Coût de la valorisation	
Coût total de l'opération	0 € (travaux en régie)

Partenaires financiers et financements : *sans objet*

Partenaires techniques du projet : *conseil général et agence de l'eau*

Les mesures topographiques réalisées en 2009 ont montré que le profil en long du lit semble stabilisé sur ce tronçon. Aucune érosion régressive n'est constatée.

Cette problématique, sensible auprès des agriculteurs, n'a pas fait l'unanimité, c'est pourquoi les radiers en béton ont été conservés, permettant la réversibilité de l'opération.

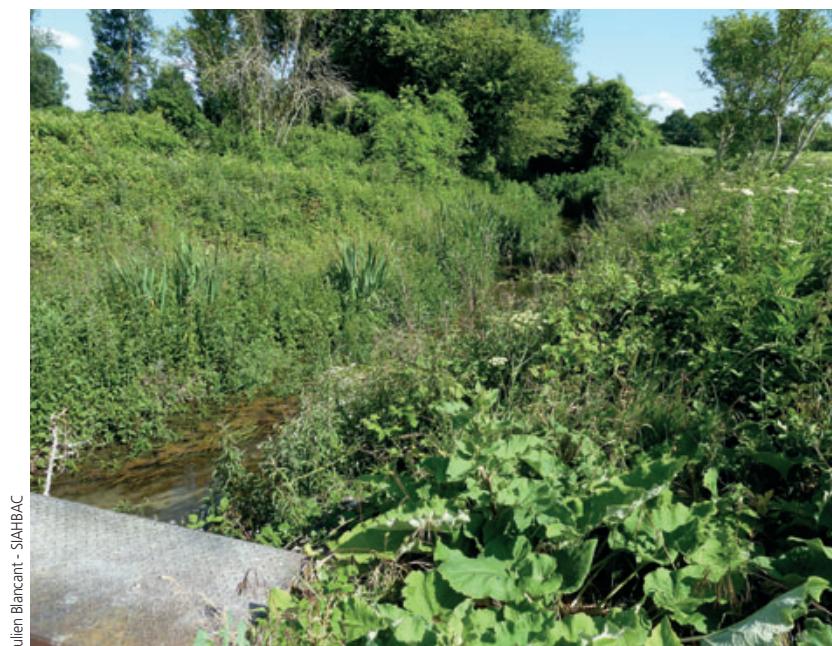
Le bilan s'avère finalement positif puisque le SIAC et les agriculteurs n'ont constaté aucune modification du rendement des cultures à proximité de la zone d'influence de l'ancienne retenue.

En 2011, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle de travaux en rivière, le SIAC a mis en place de la recharge en granulats sur 200 m de linéaire.

Il a également réalisé, en 2012, la restauration d'une portion de cours d'eau (le Bief Jacquet) en milieu urbain, au niveau de la commune d'Aigre.

La valorisation de l'opération

Suite aux travaux, une réunion publique a été organisée par le SIAHBAC, avec le conseil général, l'agence de l'eau, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Onema, la mission inter-services de l'eau (MISE) et la fédération départementale de la pêche. Elle a permis d'expliquer aux élus et aux riverains la démarche engagée. L'agence de l'eau a réalisé une journée sur la thématique « Effacement d'ouvrages » en 2009 et a pris pour exemple ce site.



L'ancienne retenue du seuil, trois ans après ouverture des madriers. Juin 2011



Environ 150 en amont du seuil, trois ans après travaux. Juin 2011

Maître d'ouvrage Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin Aume - Couture



Contact Julien Blancant
Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin Aume Couture
10 rue du pont Raymond – 16140 Aigre
siahbac@orange.fr